COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 1^{er} avril 2010 A 20 HEURES 00

Sous la Présidence de Monsieur Didier JEUDON, Maire

PRESENTS: Mr Patrice PASCO, Mr Patrice MENERAT, Mr Jérôme DEUIL (arrivé à 20h40), Mr Daniel VAN DEN BRANDE, Adjoints

Mme Bridget BAUDON, Mme Véronique BOCQUE, Mme Florence KALINKA,

Mr Philippe TRACA, Mr Guillaume GOSSELIN-CARRERE, Mr Claude LE MESTRE, Mr Pascal CAILLAUD (arrivé à 22h00),

ABSENT EXCUSÉ: Mme Emilie MARTIN (pouvoir donné à Monsieur Patrice PASCO)

ABSENTS: Mme Josette MALLARD - Mr Richard MARET

Madame Bridget BAUDON a été nommée secrétaire de séance

1) <u>Points abordés lors des précédents Conseils Municipaux</u> Aucune remarque.

2) Délibérations à prendre :

2.1) Déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble de Monsieur HERVAS DIAZ José et Mademoiselle BOVERY Brigitte

De Maître Bernard PATRIA, Notaire de Monsieur HERVAS DIAZ José et Mademoiselle BOVERY Brigitte, propriétaires d'un immeuble :

• situé 5 rue de Senlis concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.

Monsieur Philippe TRACA demande si le terrain communal jouxtant cette parcelle est délimitée ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain mais demande qu'un bornage soit effectué pour délimiter le terrain communal.

<u>2.2) Déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble de Madame BOYELLE</u> Françoise

De Maître Daniel CARLIER, Notaire de Madame BOYELLE Françoise, propriétaire d'un immeuble :

 situé Cour Jean PANIER concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.

Le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain

<u>2.3)</u> Déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble de Monsieur TYMKOW Denis

De la SCP DAUDRUY, ROUZÉ et MARQUOT, Notaires de Monsieur TYMKOW Denis, propriétaire d'un immeuble :

 situé 28 rue de la fontaine du gué concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.

Monsieur Philippe TRACA demande si les futurs propriétaires ont accès à la rivière ? Au vu des plans, Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec les futurs propriétaires afin de négocier le bord de la Thève.

Ce point est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2.4) Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2010

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis concernant la détermination du taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2010 dans le département de l'Oise.

A titre indicatif le taux retenu pour 2009 était de +2.00%. Le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac a été estimé à +1.20%.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'évolution du taux de 1.20 %.

2.5) Annulation de la Participation de Raccordement aux Egouts pour le permis de construire de Monsieur ACHER

Monsieur le Maire explique que lors de l'instruction du permis de construire de Monsieur ACHER, la participation au raccordement au tout à l'égout avait été demandée. Suite à une rencontre avec le SICTEUB, il a été constaté que le permis de construire n°060 631 09 S0001 ne fait pas l'objet de création de logement mais de travaux sur une construction existante.

Suite aux explications du SICTEUB, le Conseil Municipal délibère et annule la Taxe pour raccordement à l'égout d'un montant de 2.231,86 euros.

2.6) Contrat de travail de Madame Sophie LEMAIRE

Le contrat de travail à durée déterminée de Madame Sophie LEMAIRE arrivant à terme. Monsieur le Maire signale qu'il y a lieu de créer à compter du 1^{er} mai 2010 un emploi à temps non complet (20h00) relevant du cadre d'emploi d'adjoint administratif.

Monsieur Philippe TRACA demande si Madame Sophie LEMAIRE donne entière satisfaction?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal délibère et décide de créer à compter du 1^{er} mai 2010 un emploi à temps non complet (20h00) relevant du cadre d'emploi d'adjoint administratif.

3) Compte rendu des réunions

a. <u>Du Syndicat Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement du 24</u> février 2010

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du SMIOCE qui a eu lieu le 24 février 2010 au centre socioculturel de Clermont.

L'ordre du jour était le suivant :

- Débat d'orientations budgétaires
- Présentation et vote du compte administratif 2009
- Vote du compte de gestion 2009
- Retrait de quatre communes et d'un RPI
- Informations diverses
 - b. <u>De la communauté de communes Cœur Sud Oise « Environnement » du 11</u> mars 2010

Madame Véronique BOCQUÉ donne lecture du compte rendu de la communauté de communes Cœur Sud Oise, commission Environnement qui a eu lieu le 11 mars 2010.

L'ordre du jour était le suivant :

- Ramassage des déchets ménagers
- Sacs de déchets verts (30 sacs/foyer/2010)
- Étude en cours pour ramassage des encombrants 1 passage tous les deux mois

Madame Florence KALINKA demande s'il ne sera pas possible de doter les foyers de conteneurs au lieu de sacs pour les déchets verts ?

Monsieur le Maire répond que cette suggestion est à l'étude.

Arrivée de Monsieur Jérôme DEUIL

c. <u>De la communauté de communes Cœur Sud Oise « Finances » des 22 & 29</u> mars 2010

Monsieur Didier JEUDON donne lecture du compte rendu de la communauté de communes Cœur Sud Oise, commission finances qui a eu lieu les 22 & 29 mars 2010.

L'ordre du jour était le suivant :

- Orientations budgétaires 2010

Monsieur le Maire signale que la CCCSO perd les antécédents de la CCPS car la Communauté de Communes Cœur Sud Oise (Comme les 3 forêts) est considérée comme une nouvelle communauté de communes et n'a pas le droit à la compensation de la taxe professionnelle.

Monsieur Guillaume GOSSELIN-CARRERE demande pourquoi la Commune ne peut pas récupérer ces sommes ?

Monsieur Jérôme DEUIL répond que seules les communautés de communes lèvent ellesmêmes les impôts.

Monsieur le Maire signale que la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est de 9% comme celle de la CCPS.

Prochaine réunion de la CCCSO: mardi 06 avril 2010, vote du Budget.

d. <u>Du Syndicat Intercommunal des Collèges de Senlis du 15 mars 2010</u>

Monsieur Patrice MENERAT donne lecture du compte rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal des Collèges de Senlis qui a eu lieu le 15 mars 2010.

L'ordre du jour était le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Élection du Président Monsieur FROMENT (Montlognon) a été élu
- Élection des Vice-présidents Monsieur HADJEDJ (OGNON) a été élu 1^{er} vice-président Madame MIFSUD (Senlis) a été élue 2^{ème} vice-présidente Madame HULI (Senlis) a été élue 3^{ème} vice-présidente
 - e. <u>Du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captant d'Asnières sur</u> Oise du 16 mars 2010

Monsieur Claude LE MESTRE donne lecture du compte rendu de la réunion du SIECCAO qui a eu lieu le 16 mars 2010.

L'ordre du jour était le suivant :

- Procès-verbal de la séance du 1er décembre 2009

Le procès verbal- verbal de la séance du 1 Décembre 2009 est Approuvé à l'unanimité.

1) Débat d'orientations Budgétaires 2010

Résultats 2009

Le résultat du réalisé (Exploitation et Investissement cumulés) pour l'année 2009 est positif de 471 282,95€.

Il convient d'y ajouter les crédits actuellement placés en Titres de Créances Négociables (T.C.N) à hauteur de 1 144 000€.

Orientations 2010:

- L'annuité d'emprunt sans emprunt nouveau est de 121 872,95€ contre 234 553,80€en 2009, soit une diminution de 112 680,85€.

Section d'Investissement

- Il reste à régler (honoraire compris) 192 334,74€ TTC au niveau des travaux lancés en 2009 de création des 3 forages. Ceux-ci devront être suivis des 2 programmes de travaux restant à la charge du S.I.E.C.C.A.O. conformément à la

convention de 1998 de secours en eau potable des collectivités de l'Est du Val d'Oise, à savoir :

- Les travaux d'adduction et connexion de ces 3 nouveaux forages
- o La réalisation d'une station de surpression dite " S4 "à Survilliers.

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 2 820 000€. Après refacturation aux autres collectivités signataires de la convention de 1998, la charge résiduelle de S.I.E.C.C.A.O. pour l'ensemble de ces travaux sera d'environ 280 000€, auxquels il convient d'ajouter la refacturation au S.I.E.C.C.A.O. de sa participation aux travaux pré financés dans le cadre de la convention précitée.

Le syndicat n'étant pas doté des structures nécessaires pour piloter ces programmes de travaux, et ne pouvant plus compter sur l'appui des services de la D.D.E.A., il est proposé de lancer un marché pour un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

D'autre part, les subventions sollicitées des différents organismes (Conseil Généraux du Val d'Oise et de l'Oise, Agence de l'Eau) pour la création des 3 forages n'ont pas reçu pour l'instant de suite favorable. La même incertitude demeure pour les travaux d'adduction et la station de surpression. Un diagnostic global doit préalablement être établi sur les réalisations et les perspectives d'évolution, au niveau du schéma d'aménagement en eau sur le Département, par rapport à la situation de 1998; l'Agence de l'Eau souhaitant notamment vérifier que l'utilité des programmes de travaux objet de la convention précitée reste d'actualité, alors que même près des 90% de ce programme de travaux ont déjà été réalisés. Le Conseil Général pourrait assurer le portage de cette étude d'actualisation des données.

- Conformément à la réglementation, les captages du S.I.E.C.C.A.O. ayant été retenus parmi les 7 captages prioritaires du Département du Val d'Oise, il nous demandé de réaliser une étude "BAC " (étude d'un bassin d'alimentation de captage) afin de déterminer sa vulnérabilité intrinsèque vis-à-vis des pollutions diffuses (nitrates, produits phytosanitaire). Il convient donc d'inscrire des crédits budgétaires à hauteur de 50 000€ pour cette étude, qui seraient financés à hauteur de 80%.
- A prévoir d'autre part la pose ou la reprise de compteurs généraux en entrée de communes, pour celles non encore équipées. Ces travaux sont à la charge du S.I.E.C.C.A.O., conformément au contrat de délégation de service public ; le coût estimatif de l'ensemble de ce programme est de 308 240€ HT.

Section d'Exploitation

- Au niveau de la surtaxe du S.I.E.C.C.A.O., le tarif du m3 d'eau est actuellement de 0,18€. Compte tenu de la nécessité de financer les importants investissements à venir, tout en veillant à ne pas augmenter considérablement le prix de l'eau, il est proposé de porter ce tarif à 0,20€ du m3.
- Afin de faire face à l'évolution prévisible des charges de travail pour le Syndicat, au niveau technique, en tenant compte du désengagement de la D.D.E.A., il est envisagé de lancer le recrutement d'un agent contractuel, Technicien ou

Ingénieur, qui serait chargé de l'élaboration et du suivi des études et dossiers techniques ; il conviendrait donc de créer le poste budgétaire correspondant. Cet agent contractuel, recruté sur un temps de travail pouvant correspondre par exemple à 60% d'un temps complet, pourrait être rémunéré sur une base mensuelle brute d'environ 2 500€.

- A prévoir la poursuite du marché d'assistance conseil de suivi de gestion du service public de l'alimentation en eau potable (coût HT de 30 688,00€ sur 3 ans).
- Ainsi qu'évoqué en Comité Syndical le 1^{er} Décembre 2009, il convient également de budgéter et établir une convention de servitude entre le Syndicat et une association syndicale de La Chapelle en Serval, pour, dans le cadre de la réalisation d'un lotissement, le passage d'une partie du réseau de diamètre 300 mm en domaine privé.

Compte tenu de ces divers programmes d'études et de travaux, de leur nécessité de financement, et du décalage prévisible dans l'encaissement des recettes et participations correspondantes, le Syndicat sera amené à recourir à un emprunt à court terme ou à une ligne de trésorerie.

2) <u>Autorisation au Président de lancer une procédure de consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux relatifs à l'adduction et la connexion des réseaux concernant les 3 nouveaux forages, et ceux relatifs à la création de la station de surpression S4 de Survilliers</u>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président du Syndicat ou un Vice-président à lancer la procédure de consultation en vue de la recherche d'un assistant à Maîtrise d'ouvrage pour la préparation et le suivi des dossiers relatifs aux travaux d'adduction et de connexion des réseaux concernant les 3 nouveaux forages, et ceux relatifs à la création de la station de surpression S4 de Survilliers.

Monsieur Patrice PASCO demande à Monsieur Claude LE MESTRE quand auront lieu le changement des conduites en plomb ?

Monsieur Jérôme DEUIL signale que le programme de ces changements est inscrit dans le rapport de présentation 2009 de la Lyonnaise des Eaux.

f. De la commission d'appel d'offres des 18 mars & 1er avril 2010

Monsieur le Maire donne lecture de la réunion de la commission d'appel d'offres des 18 mars & 1er avril 2010 concernant l'extension du réseau d'assainissement, rue du Bourdon Saint Denis.

L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture des plis

Monsieur le Maire signale que neuf entreprises ont répondu à cet appel d'offres.

g. <u>Du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux</u> Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux du 18 mars 2010

Monsieur Claude LE MESTRE donne lecture du compte rendu du SICTEUB qui a eu lieu le 18 mars 2010 au centre Administratif d'Asnières sur Oise.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 11 février 2010
- Approbation du Compte Administratif 2009
- Approbation du compte de gestion 2009 du Trésorier
- Affectation du résultat
- Augmentation de la redevance assainissement 20 centimes d'augmentation soit 1.40 euros au lieu de 1.20 euros
- Vote du budget primitif 2010
- Autorisation du Président à signer l'avenant au marché de réalisation du dossier réglementaire pour la réalisation du collecteur entre les stations d'épuration d'Asnières sur Oise et de Coye la Forêt
- Réalisation du collecteur d'eaux usées entre la station d'épuration d'Asnières sur Oise et la station d'épuration de Coye la Forêt / autorisation de déposer le permis de construire du Poste de refoulement n°8
- Réalisation du collecteur d'eaux usées entre la station d'épuration d'Asnières sur Oise et la station d'épuration de Coye la Forêt / Validation de la phase projet
- Reconstruction de la station d'épuration d'Asnières sur Oise / Convention de servitude à passer avec ERDF
- Questions diverses

h. Du Syndicat d'Electricité de l'Oise du 24 mars 2010

Monsieur Jérôme DEUIL donne lecture du compte rendu de la réunion du SE 60 qui a eu lieu à AGNETZ le mercredi 24 mars 2010.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV de la réunion du comité en date du 1er décembre 2009
- Actions 2009 et orientations générales
- Débat d'orientations budgétaires
- Fixation de la clé de redistribution de la redevance 2010 et désignation des collectivités concernées par l'article 5
- Examen du compte administratif, affectation du résultat 2010 et compte de gestion 2009
- Approbation du budget primitif 2010 du budget général et annexe
- Présentation du rapport d'activités 2009
- Information des décisions du bureau et du Président
- Questions diverses

i. <u>De la communauté locale de l'eau de la Nonette, de l'Aunette et de la Launette du 24 mars 2010</u>

Monsieur Richard MARET étant absent, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

j. De la commission de l'urbanisme

Monsieur Guillaume GOSSELIN-CARRERE donne lecture du compte rendu des réunions de la commission d'urbanisme qui ont eu lieu les 06 et 20 mars 2010.

L'ordre du jour était le suivant :

Etude des demandes de permis de construire et des déclarations préalables

k. De la commission des festivités

Madame Véronique BOCQUÉ donne lecture du compte rendu des réunions de la commission des festivités qui ont eu lieu les 08 et 15 mars 2010.

L'ordre du jour était le suivant :

- Préparation de la réunion avec les forains
- Rencontres avec les forains
- Organisation de la fête communale 2010
- Organisation de l'école des fans Madame Véronique BOCQUÉ signale qu'elle n'a pas trouvé d'orchestre car ce sont les examens de fin d'année et les jeunes gens ne sont pas disponibles.

Monsieur Jérôme DEUIL signale que si la commune ne trouve pas d'orchestre il pourra mettre une bande son sur son ordinateur.

I. De la commission électorale du 08 mars 2010

Madame Véronique BOCQUÉ donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission électorale qui a eu lieu le 08 mars 2010.

L'ordre du jour était le suivant :

- tableau des 5 jours

Soit 785 inscrits au 08 mars 2010.

m. <u>De la réunion avec l'Association la souris verte (Association effectuant des formations informatiques, adaptées aux personnes âgées)</u>

Madame Bridget BAUDON donne lecture du compte rendu de la réunion qui a eu lieu le vendredi 19 mars 2010.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation de l'association à Madame Marie-Annik AMBULANT, Présidente du Club Chantrelle afin de proposer ces services aux anciens.

Un questionnaire a été donné à Madame AMBULANT afin que les membres puissent répondre et que les responsables de l'association puissent établir des niveaux. Le prix sera entre 10 et 14 euros de l'heure.

Les cours s'effectueront dans une salle de la mairie.

Monsieur Philippe TRACA pense que ceci pourrait intéresser d'autre personne que le Club Chantrelle et demande si le questionnaire ne pourrait pas être distribué dans toutes les boites aux lettres de la commune.

Monsieur Jérôme DEUIL pense que ceux-ci pourraient être ouvert le soir aussi, pour les habitants de Thiers et de Pontarmé.

Madame Bridget BAUDON signale que pour l'instant ce service serait ouvert que la journée.

Monsieur Patrice MENERAT demande si cette activité est ludique ?

Monsieur Philippe TRACA pense que les tarifs sont assez élevés ?

Monsieur le Maire répond que la commune pourra peut être participée.

Monsieur Jérôme DEUIL demande qu'elle sera la participation de la commune ?

Monsieur Guillaume GOSSELIN-CARRERE pense que la participation pourra être le prêt de la salle de la mairie.

n. Pour la liquidation de CCPS

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion pour la liquidation de la CCPS qui a eu lieu en Sous Préfecture de Senlis le 26 mars 2010 en présence de Monsieur VANDEPLANQUE et Madame RAHAOUI.

- Le problème du dupli copieur a été résolu, le montant de la résiliation de ce matériel sera de 55.000 euros au lieu de 94.000 euros.
- les travaux de réfection de la route entre Pontarmé et de Montgrésin sont payés. Cependant, l'entretien de cette route reste à la charge de la commune de Pontarmé et d'Orry la Ville.

Le montant de la subvention de cette route est de 108.000 euros.

- L'emprunt qui restait a été soldé.
- La déchetterie étant située sur la commune de Barbery, celle-ci revient donc à Barbery Cependant, Barbery va transférer celle-ci au SMVO.
- L'ensemble du personnel a été reclassé. Le DGS et deux secrétaires ont été repris par la communauté de communes des 3 forêts.

Seule, Madame Sabrina BONNET, de la halte garderie n'a pas été reclassée. Les dix-neuf communes devront donc payer cette personne tant qu'elle n'aura pas trouvé d'emploi.

- Fin Avril 2010, les locaux du bas seront repris par la communauté de communes des 3 forêts et les locaux du haut seront reloués.
- le mobilier est reparti entre les deux communautés de communes.

Monsieur Philippe TRACA demande si le siège de la Communauté de Communes Cœur Sud Oise est aménagé ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur Patrice PASCO demande si le problème concernant le DGS de la CCPS travaillant pour la Communauté de communes des trois forêts a été résolu ?

Monsieur le Maire répond qu'on leur a répondu que Monsieur LECIEUX faisait ce qu'il veut après ces heures de travail.

Monsieur DEUIL Jérôme signale que cette personne ne doit pas travailler dans les locaux.

Arrivée de Monsieur Pascal CAILLAUD

De la réunion de travail du PLU la réunion de travail du PLU qui a eu lieu le 29 mars 2010.

o. L'ordre du jour était le suivant :

Monsieur Guillaume GOSSELIN-CARRERE donne lecture du compte rendu de

- Mise en place d'un groupe de travail

Prochaine réunion lundi 12 avril 2010 à 19h30

p. Du SITRARIVE

Monsieur Daniel VAN DEN BRANDE donne lecture du compte rendu de la réunion du SITRARIVE qui a eu lieu les 16 et 25 mars 2010.

L'ordre du jour était le suivant :

SITRARIVE DU 16MARS 2010 :

Le quorum n'ayant pas été atteint il n'y a pas eu de vote.

- présentation du nouveau technicien embauché depuis le 16 février 2010 : Monsieur De GRAEVE.

Descriptifs de ses premières actions : Etat des lieux de la THEVE + après tempête.

Préparation du plan d'entretien quinquennal : subventions de 80% dans le cadre de ce plan.

- répartition du coût du technicien par commune : 7% des 1634.60 € versées par la commune soit 172.06 €.

Son salaire est subventionné à 50% par l'agence de l'eau pendant 3 ans (convention renouvelable)

- répartition de la participation des communes : depuis 2007 le montant est de 1634.60 € 5 (calcul selon nombre d'habitants et mètres linéaires)

Une étude courant 2010 sera faite afin de revoir ces participations; le nombre d'habitants ayant évolué dans toutes les communes (calcul pour THIERS sur 679 personnes)

- résultats budgétaires de l'exercice 2009
- compte administratif 2009
- présentation budget primitif 2010.

SITRARIVE DU 25 MARS 2010 :

L'ordre du jour était le même que ci-dessus.

Les mêmes sujets ont été discutés de manière + synthétique.

Adoption à l'unanimité du résultat 2009 + budget primitif 2010.

Quorum atteint même si ce n'était pas une obligation

Monsieur Patrice PASCO demande si le nettoyage du fossé La Coque est terminé?

4) HOMMAGE A MONSIEUR GICQUEL

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de Monsieur Guy DECOULONVILLERS demande la pose d'une plaque de rue au nom de Monsieur Roger GICQUEL, décédé le 06 mars 2010.

Monsieur Patrice MENERAT demande quelle est la relation entre Monsieur Roger GICQUEL et ce monsieur ?

Messieurs Philippe TRACA et Patrice MENERAT pensent qu'il y a d'autres personnes à Thiers à qu'il faudrait rendre hommage.

Ce point sera étudié lors d'une réunion d'une commission.

5) POINTS SUR LES TRAVAUX

Villa Erika: Locaux Techniques:

- les peintures à l'intérieur sont terminées
- les peintures à l'extérieur commenceront la semaine prochaine

Parking rue du Général de Gaulle :

Les travaux ont bien avancé, si le temps le permet le traçage des bandes bleues sera effectué la semaine prochaine.

Monsieur Guillaume GOSSELIN-CARRERE demande si un portique anti-caravane ? Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur Patrice PASCO signale qu'il réunira les commissions de l'environnement et des travaux afin d'effectuer les modalités de fonctionnement du parking.

La réception des travaux aura lieu le jeudi 15 avril 2010.

Jardin de la Mairie

Monsieur Patrice PASCO signale qu'il réunira les commissions de l'environnement et des travaux afin d'étudier les différents devis.

Rebouchage des trous

Attente de devis

Église

Monsieur Patrice PASCO signale qu'il a contacté l'association CONCORDIA qui propose des chantiers internationaux de jeunes bénévoles en France et a l'étranger.

Monsieur Patrice MENERAT demande s'il peut « monter » le dossier de demande de subvention pour le puits de la Mairie.

Monsieur le Maire demande si au vu des devis, la commune pourra se retirer ou non de ce programme.

Monsieur MENERAT Patrice répond par l'affirmative.

6) FIXATION DE DATES DE REUNION

- Commission de l'urbanisme : samedi 17 avril 2010 à 10h00
- Commission d'appel d'offres : jeudi 15 avril 2010 à 19h30
- Commission des travaux et de l'environnement : jeudi 15 avril 2010 à 19h30
- Commission des festivités : jeudi 08 avril 2010 à 20h00
- Commission de la communication : mercredi 07 avril 2010 à 19h30

5) INFORMATIONS DIVERSES

- * circulaire de Monsieur le Préfet de l'Oise relative :
- au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse dans les marchés publics.
- à l'annulation juridictionnelle du décret n°2008-1356 du 19 décembre 2008, et, d'autre part, de vous rappeler les dispositions applicables en matière d'allotissement des marchés publics.
- au traitement des archives communales par des prestataires extérieurs.
- au délai global de paiement, soit :
- * 35 jours, dont 12 jours pour le comptable à compter du 1^{er} janvier 2010
- * 30 jours, dont 10 jours pour le comptable à compter du 1^{er} juillet 2010
- aux ordres nationaux de la Légion d'Honneur et du Mérite « Initiative citoyenne »
- * Demande de la Fédération départementale des syndicats exploitants agricoles de l'Oise demandant un dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti.
- * Correspondance de Monsieur LEMAISTRE Jean-Pierre, Président de l'ADICO précisant les règles de partenariat existantes entre l'ADICO et les éditeurs de logiciels.
- * correspondance de Monsieur et Madame Eric LEBEGUE sollicitant une participation financière de la commune pour le voyage scolaire de leur fille en Ecosse.

La Liste des fascicules mis à disposition des élus est effectuée

- La lettre d'information des archives départementales de l'Oise numéro 4
- Le magazine du Parc Naturel Régional Oise Pays de France février/mai 2010
- Les brèves de l'UMO
- La lettre d'information des locataires de Oise Habitat.

6) QUESTIONS DIVERSES

AUDITEURS LIBRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MERARD et Mademoiselle DUVAL, propriétaires de l'habitation du 9 rue du Pont de la Rose qui ont un souci de raccordement électrique.

En effet, le permis de construire a été accepté alors que la loi avec ERDF était passée, à savoir, demander à ERDF si la construction est possible ou non vis-à-vis de la puissance demandée. La commune ignorant cette loi, a accepté le permis de construire. Cependant, ERDF n'accepte plus de raccorder une construction sur « une rallonge » comme les autres habitations de cette rue. Le raccordement de cette maison est considéré comme une extension de réseau par ERDF, de ce fait le coût des travaux est à la charge de la commune.

Des devis, auprès du SE 60, ont été demandés, soit 22.000 euros.

Monsieur le Maire signale qu'il a demandé un nouveau devis pour une extension de réseau en aérien.

Mademoiselle DUVAL signale que depuis novembre 2009, leur branchement électrique est payé mais que leur habitation n'est toujours pas raccordée.

Monsieur le Maire précise qu'il est aussi intervenu pour leur permettre leur raccordement au réseau d'eau usée, ceux-ci étant dans une impasse administrative.

Les membres du Conseil Municipal demande de voir où est raccordé la maison de Monsieur et Madame ROCHE.

Monsieur le Maire signale qu'il contactera Monsieur Éric GUÉRIN, ancien correspondant d'EDF pour la commune afin de lui demander des conseils.

Fin de la séance : 23h30

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 07 mai 2010 à 20h30.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus